




MUNICIPALITE
DE L'ISLE

REQUETE D'ABATTAGE

Conformément au règlement communal du 11 mars 2014 sur la protection des arbres, le propriétaire mentionné ci-après requiert une autorisation d'abattage pour l'arbre ci-dessous :

Parcelle No	Situation et propriétaire	Arbre(s) à abatte	Diamètre	Motif – arborisation compensatoire	Situation
261	Rue du Chome 1 Sommer Fabrice 1148 L'Isle	1 pin	39 cm	<u>Motif</u> Situé sous une ligne électrique. Elagage inapproprié pour un pin. <u>Arborisation compensatoire</u> Néant.	

Le dossier peut être consulté durant le délai de publication au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC du 4 mai au 23 mai 2022

La Municipalité